

Gestionnaire d'infrastructures sportives

RÉF | 4347

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Connaître l'environnement institutionnel du sport en C. FR. Wallonie-Bruxelles; Gérer les infrastructures sportives; Gérer et coordonner le personnel; Gérer la sécurité/ la responsabilité; Assurer un centre sportif; Gérer les accidents: prévention, traumatologie, urgence, premiers soins; Gérer administrativement, financièrement et commercialement un centre sportif; Coordonner et animer un centre sportif; Appréhender la gestion d'une piscine (module de base); Analyser les pratiques de terrain; Encadrer l'épreuve intégrée; Appréhender la gestion spécifique d'une PME (secteur privé).

Programme

- **Cours professionnels :**

- Première année :**

- Connaître l'environnement institutionnel en Communauté française; Les infrastructures sportives : évaluation, aménagement, conception d'un centre sport; Assurer un centre sportif; Gérer les accidents : prévention, traumatologie, urgence, 1er soins; Gérer les aspects commerciaux; Gérer les aspects administratifs et comptables; Les infrastructures sportives: aspects techniques journaliers et utilisation des locaux; L'informatique au service de l'infrastructure; Analyser les pratiques de terrain; Gérer la sécurité - la responsabilité; Gérer et coordonner le personnel.

- Deuxième année :**

- Les marchés publics; Coordination et animation en externe et en interne; Encadrement épreuve intégrée + visite de terrain; Le projet sportif local et sa budgétisation; Gérer et coordonner le personnel d'un centre sportif; Visites de terrain et étude de cas; Appréhender la gestion spécifique d'une PME. Appréhender la gestion d'une piscine, module de base; Gérer les accidents/prévention, trauma, urgence, premiers soins.

- **Pratique professionnelle :**

En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une [convention de stage](#) avec un patron-formateur, supervisée par un [délégué à la tutelle](#) qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Un stage d'observation de 40 heures en première année et de 80 heures de pratique en entreprise en deuxième année, est obligatoire pour les candidats qui ne peuvent prouver une occupation dans le métier via une convention de stage ou un contrat de travail.

Pour obtenir les coordonnées des différents centres de cours, [consultez la fiche formation de l'IFAPME](#)

- **Attention :**

Le candidat sera occupé dans une entreprise à Bruxelles.

MAIS, les cours seront suivis dans un [Centre IFAPME](#).

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

2 années

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée. Pour plus d'informations, contacter le centre de formation.

Début	septembre
Coût	270 euros /an

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Est admis aux cours, l'auditeur qui satisfait à l'obligation scolaire et est titulaire d' un Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur – CESS. La commission pédagogique peut accorder une dérogation sur base d'un dossier justifiant l'expérience professionnelle dans le secteur.

La fonction de gestionnaire d'un centre sportif local et d'un centre sportif local intégré peut être subventionnée par la Communauté Française pour autant que le gestionnaire dispose de son CESS et du diplôme de chef d'entreprise de gestionnaire d'infrastructures sportives. Cela étant, une Commission Pédagogique mixte comprenant des membres de l'ADEPS, de l'AES, du centre IFAPME Namur/Brabant Wallon (Les Isnes) et de l'IFAPME, peut octroyer une dérogation à l'inscription si l'auditeur n'est pas en possession du CESS et moyennant la signature d'une décharge où il reconnaît être conscient qu'il ne pourra prétendre à cette subvention. Dorénavant, cette Commission Pédagogique pourra dans certains cas accorder au candidat auditeur, la possibilité de présenter l'examen d'entrée pour la formation. S'il le réussit, il pourra s'inscrire dans la formation mais toujours en signant la décharge.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

[Consultez les modalités d'inscription dans un centre IFAPME sur le site de l'organisme.](#)

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions

Pour s'informer uniquement

relatives aux stages ([voir les permanences](#)).

Organisme

SFPME / IFAPME - Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: 0800 85 210

<https://www.efp.be/>